

COPIA
DUPLICATA

3 G SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social: Route de la Marigarde
ZI du Carré
06130 GRASSE
398541821 RCS GRASSE

TR
COMMER
- 4 JUL. 2011
ET INSCRIT SOUS LE N° 1816

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2011

L'an 2011,

Le 15 avril,

A 14 heures,

Les associés de la société 3 G SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Route de la Marigarde ZI du Carré 06130 GRASSE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Gilles Romeo, propriétaire de 450 parts sociales

Madame Sylvie Romeo, propriétaire de 50 parts sociales

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles Romeo, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Enregistré à SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE GRASSE
Le 26/05/2011 Bordeaux n°2011/478 Case n°3 Ext 1153
Enregistrement 375 € Pénalités : 38 €
Total liquidé quatre cent treize euros
Montant reçu quatre cent treize euros
L'Agent

Marie Veronique TOZZA
Agent

SR

GR

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Augmentation du capital social d'une somme de 12.377,55 euros par incorporation de réserves et élévation du montant nominal de chaque part,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 12.377,55 euros pour le porter à 20.000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le report à nouveau.

En représentation de cette augmentation de capital, le montant nominal de chacune des 500 parts existantes est élevé de 15,24 euros à 40 euros.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

SR

GR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 euros).

Il est divisé en 500 parts sociales de 40 euros chacune, entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

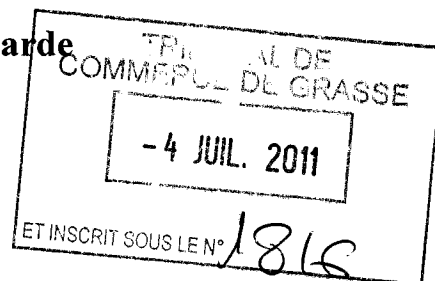
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more fluid.

FACE ANNULÉE
Art. 905 C.G.I.
Arrêté du 20 Mars 1958

3 G SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : : Route de la Marigarde
ZI du Carré
06130 GRASSE
398541821 RCS GRASSE



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 12.377,55 euros pour le porter à 20.000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le report à nouveau.

En représentation de cette augmentation de capital, le montant nominal de chacune des 500 parts existantes est élevé de 15,24 euros à 40 euros.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 euros).

Il est divisé en 500 parts sociales de 40 euros chacune, entièrement libérées.

SR

GR

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Romz', with a long horizontal line extending to the left.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. J.', with a long horizontal line extending to the left.